

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Jeudi 13 Avril 2023

Date de la convocation : 7 Avril 2023

Date d'affichage du P.V. : 14 Avril 2023

*Nombre de membres afférents au Conseil municipal* : 15  
*Nombre de membres en exercice* : 15  
*Nombre de votants* : 13 (dont 1 pouvoir)

Membres en exercice : M. CUVILLIER Guillaume ; Mme DIZENGREMEL Joëlle ; M. CAZIN Julien ; M. LEROY Alexandre ; M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel ; Mme ADELINIE Julie ; Mme MATIFAS Amélie, M. GARNIER Jacques ; Mme PÉRONNE Michèle ; Mme GARNIER Martine ; M. BERTRAND Hervé ;

M. WURMSEER Marc ; Mme GALAND-ALEXANDRE Céline ; Mme BERTRAND Adeline

Absente excusée : Mme MATIFAS Amélie (donne procuration à Mme PERONNE Michèle)

Absents non excusés : M. MERLUZZI Nicolas ; M. RYNGAERT Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme GARNIER Martine

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi treize avril à vingt heures, le Conseil municipal de la commune d'Oresmaux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PÉRONNE Michèle, Maire.

**OBJET : ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER**

Madame le Maire rappelle que lors du précédent conseil, les conseillers avaient accepté lors de la présentation du Document d'Orientation Budgétaire l'inscription de l'acquisition du bien immobilier et avaient demandé la visite du café de la Place accompagnés d'un architecte et d'artisans afin de pouvoir évaluer au plus juste les travaux nécessaires.

La visite a eu lieu le Mercredi 12 Avril 2023.

Suite à cette visite, Madame le Maire propose l'acquisition de ce bien au prix de 180 000 €.

Après discussions, le conseil municipal, à la majorité (9 pour – 3 contre et une abstention) :

- décide l'acquisition au prix de 180 000 €
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Certifié exécutoire après publication  
ou notification du  
et transmission en préfecture du

Pour extrait conforme,

